

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le vingt-quatre octobre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

N° 110/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 octobre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 31 octobre 2019,

Objet de la délibération :
Renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 €

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	12
· Non excusé(e)s :	19
- Votants	68

Résultat du vote	
- Pour :	68
- Contre :	
- Abstention :	

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bole Léon quitte la séance à 21h30 (avant tous votes) et M. Bonnefoi Frédéric à 22h50.

Procuration Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Chanudet Djamilia à Mme Galmiche Christelle, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Pernin Daniel, M. Amiez Yves à M. Ducret Sylvain, Mme Bournez Estelle à Mme Groleau Colette, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Chatelain Claude à M. Dard Pierre, Mme Beaune Catherine à M. Bérion Dominique.

Suppléé(e)s Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Bergier Jean-Louis par M. Gosse Pascal, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard

Excusé(e)s Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique, Faillenet Bernadette, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Bole Léon à partir de 21h30, Guillaume Frédéric, Daudey Pierre, Maugain Romuald, Maire du Poset Thierry & Bourquin Michel

Absent(e)s Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabrine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Bardey Philippe, Debray Michel, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Bole Joel, Simon Gilles & Quété Gérard.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Bruchon, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération du 17/09/18, le conseil communautaire autorisait le Président à solliciter et à signer une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 € pour faire face aux dépenses importantes.

Le Président indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de reconduire cette ligne de Trésorerie d'un montant identique par sureté. Il ne sera sans doute pas nécessaire d'effectuer le tirage du montant maximal mais cette ligne permet de faire face aux imprévus et au décalage de versement de subventions (LEADER, DETR...)

Il est proposé de contracter cette ouverture de crédit auprès de la caisse d'épargne Bourgogne Franche-Comté via une ligne de Trésorerie interactive, selon les conditions suivantes :

- Montant = 1 000 000€
- Durée = un an maximum
- Taux d'intérêt = T4M (réf. Sept 2019 : - 0.36%) + marge de 0.50%
- Paiement des intérêts = trimestriel
- Frais de dossier = 0€
- Commission d'engagement = 0.10%
- Commission de gestion = 0€
- Commission de non utilisation = 0.05% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédits

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer cette ligne de trésorerie.

Fait et délibéré en séance, le 24.10.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Communauté de Communes
Louis JASON
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS